

# **CENTRE EQUESTRE DE BY**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**à dater de septembre 2025**

### **Article 1 - Organisation**

Le Centre équestre fonctionne toute l'année excepté le mois d'Août, mois de fermeture pour les cours (voir si autres activités de saison).

### **Article 2 - Inscription**

Tout cavalier désirant monter au « centre équestre de By », doit avoir acquitté le montant de l'adhésion au club. Celle-ci donne droit :

- à l'accès aux installations et aux différents forfaits,
- à l'obtention de la licence fédérale obligatoire pour la couverture du cavalier en cas d'accident (garantie civile, individuelle accident, frais de traitement, intervention assistance).

Toute inscription est nominative et ne peut être cédée ou échangée avec un tiers.

### **Article 3 - Cheptel**

Le centre équestre se réserve le droit de prendre des chevaux ou poneys au pair en fonction de sa capacité d'accueil et/ou d'autres paramètres.

### **Article 4 - Répartition des cavaliers dans les reprises**

Les cours sont organisés en fonction du niveau et de l'âge du cavalier. L'appréciation de ce niveau et la répartition au planning sont de la responsabilité des enseignants. Les inscriptions dépendront aussi du nombre de places disponibles

### **Article 5 - Attribution des poneys et chevaux aux cavaliers**

Elle est du ressort des enseignants qui assurent une rotation des poneys et chevaux en adéquation avec le niveau des enfants et, quand c'est possible avec leurs souhaits.

### **Article 6 - Fonctionnement d'une reprise (d'un cours)**

La séance de travail dure environ 55 mn (25 mn pour nos petits cavaliers en baby poney tenus) ex : fin d'une reprise à 14h55, début de la suivante 15h00.

La présence du cavalier est requise d'environ 30 minutes (selon les niveaux) avant son heure de reprise (préparation, prise de contact avec son poney ou cheval).

L'activité est terminée quand le matériel est correctement rangé et son poney disponible tel que l'indique le moniteur.

*Règles à respecter :*

- attacher son poney aux points prévus, avec licol et longe,
- le panser, le curer, puis le seller,
- avec l'accord du moniteur, entrer dans la carrière et se mettre à cheval en sa présence,
- à la fin de la reprise, pied à terre dans la carrière et sortir en veillant à la sécurité (respect des distances entre poneys, mise à l'attache dans le calme),
- desseller, laver le mors, doucher avec accord du moniteur si nécessaire,
- ranger le matériel dans la sellerie (selle, tapis, brosses...),
- ramasser les crottins de son poney (matériel adéquat à disposition).
- LE RANGEMENT ET COUP DE BALAI sont impératifs ! merci

Il a été décidé que tout matériel non rangé correctement à sa place donnera lieu à une « amende » de 0.50 cts d'euros (on ferait un goûter de fin d'année avec la caisse si elle est remplie par les étourdis).

### **Article 7 - Planning**

Le premier trimestre démarre courant/début septembre (voir planning).

### **Article 8 - Absence et arrêt en cours d'année**

Aucune absence ne fera l'objet d'un remboursement. Nous ne sommes pas en mesure de faire non plus des « rattrapages » sous-entendant dans un autre cours !

Arrêter en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement (la licence annuelle à la FFE reste valable dans un autre club).

En résumé : pas de remboursement ou rattrapage en cas d'absence pour tout motif.

### **Article 9 - Tenue des cavaliers**

La réglementation exige le port d'un casque aux normes CE (fourni ou amené par le cavalier) et, pour la sécurité et le confort du cavalier, des bottes ou bottillons ainsi qu'un pantalon d'équitation sont conseillés (tenue globale « sportive » exigée).

### **Article 10 - présence des parents**

La présence des parents, notamment pour les enfants débutants, n'est pas souhaitable pendant les cours car cela influe sur la concentration voire l'anxiété de ces « premiers pas ».

Par expérience, nous préférons rappeler que les parents sont priés de ne pas intervenir pendant les cours qui, même s'ils paraissent ludiques, restent pédagogiques et de la responsabilité du moniteur qui doit garder la main dans ses fonctions d'enseignant.

Nous restons ouverts à toute demande ou soucis d'un parent qui pourra s'adresser directement aux moniteurs (hors cours) ou à la gérante.

En dehors de cette procédure pratique, nous comptons sur un esprit de convivialité et de bonne intelligence de chacun afin de faire vivre aux enfants de bons moments avec leur compagnon.

C'est dans cet esprit que nous restons TOUS à votre disposition, notamment pour améliorer au mieux notre fonctionnement !

### **Article 11 - stage et animations**

En dehors des reprises planifiées, il pourra y avoir des manifestations (petits « concours internes », demi-journée à « thèmes », le dimanche par exemple). Ces manifestations permettront aussi aux parents d'apprécier les progrès de leurs enfants et d'échanger.

Il y aura des stages proposés pendant les vacances scolaires (sauf certains mercredis et samedis pour maintien des reprises -voir planning-).

Des passages d'examens de « galops » seront organisés selon les souhaits et le niveau des cavaliers ainsi qu'à l'appréciation du moniteur.

### **Article 12 - Respect et propreté du Club**

Notre club souhaite que chacun (petit ou grand) s'implique au rangement et à la propreté du club.

*C'est un acte de civilité mais aussi une attitude de respect envers les autres.*

*Car on vous « prête » les installations diverses, les équidés, sous l'oeil et responsabilité du personnel, donc, en échange, agissez en « bon père de famille »*

### **Article 13 - Circulation intérieure et extérieure au Centre équestre**

Dans un esprit de sécurité il est impératif que les enfants qui nous sont confiés restent dans les limites intérieures matérialisées du Club. Ce non-respect pourra faire l'objet d'un avertissement auprès des parents.

*S'il arrive qu'un jeune enfant doive rester au club pour plus de temps que celui requis par son heure d'équitation, merci de nous en prévenir (rappel : nous n'avons pas vocation à faire de la garderie en dehors des heures liés aux cours).*

Il ne faut pas crier ou courir dans l'enceinte. **Les chiens doivent être tenus en laisse.**

Les enfants qui sortiront avec l'aval ou la présence d'un adulte ou du moniteur devront respecter les règles de sécurité.

***En dehors des heures de cours, le club, qui n'en reste pas moins une entreprise, reste ouvert uniquement aux propriétaires et au personnel du club. Merci de nous téléphoner si vous souhaitez y entrer pour tout motif durant ces périodes.***

### **Article 14 - prévention incendie (voir panneau annexe).**

Ne pas fumer dans notre enceinte (lieu public et ouvert aux enfants !).

### Article 15 - gestion raisonnée de l'eau, allié à la situation du virus actuel.

En lien avec l'association présente au club « BY EN ETRE », il a été décidé, suite aux sécheresses récurrentes, d'aller vers une UTILISATION RAISONNEE de l'eau.

Nous avons engagé une étude interne et progressive, sur le site, pour aller vers une utilisation de moyens divers, en faveur des terres et de l'eau (et pour aussi pallier les manques d'eau selon les saisons).

Nous vous demandons de bien vouloir participer à cet effort collectif en **amenant votre petite bouteille d'eau au club !**

Depuis les mesures contre les virus, nous avons positionné 2 toilettes sèches en face du bâtiment où vous préparez vos chevaux.

Il y a aussi des bassines pour « lavage des mains » avec savon et d'autres pour le lavage des mors des chevaux et poneys, quand vous le dessellez après votre cours.

Et nous vous remercions, par avance, de votre bonne compréhension et participation éco-responsable !

Nous comptons sur vous pour que perdure un climat convivial, dans la conscience aussi d'une nature que nous avons rendue « fragile », et qui demande de nouveaux « réflexes ».

Nous vous remercions de bien vouloir respecter toutes ces consignes, afin de profiter au mieux de notre beau site.

En cas de manquements, nous nous réservons le droit d'appliquer des remarques, puis des sanctions (amende, mise à pied sans remboursement).

### Article 15 - NOTRE PHILOSOPHIE

Les précédents articles relèvent d'une obligation qu'à toute activité sportive d'officialiser des règles.

Cela a le mérite d'expliquer un fonctionnement et de positionner les droits et devoirs.

Ceci étant dit, notre philosophie est de :

**CREER UN CLIMAT DE CONVIVIALITE,  
D'APPRENTISSAGE,  
DE RESPECT,  
EN HARMONIE AVEC  
LES PONEYS,  
LES CHEVAUX,  
avec SOI-MEME et les autres...**

De la part de l'équipe pédagogique.

---

Nous possédons le LABEL

« BIEN ETRE ANIMAL » (label FFE)

et d'autres affichés sur notre site - merci de le consulter de temps en temps » :

[centre-equestre-de-by.fr](http://centre-equestre-de-by.fr)